

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 30

Date de convocation :
28/02/2024

**Date de publication
de la convocation :**
28/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 5 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

Absents excusés : M. CADOUOT Christian - M. RACLOT Frédéric - M. FREGONESE Ludovic

Absentes excusées et représentées : Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie (procuration à Mme ROMAN Yolaine)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

WIKIPOWER - Convention de partenariat et d'accompagnement relative à la désignation d'un opérateur en vue de reconduire une assistance aux habitants de Chevigny-Saint-Sauveur dans leurs achats d'électricité verte, de gaz, de pellets, de panneaux photovoltaïques et de vélos à assistance électrique (VAE)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 098-12-2020 du Conseil municipal du 15 décembre 2020 acceptant le principe d'un partenariat avec Wikipower pour organiser un achat groupé d'énergie à destination des Chevignois,

Vu la convention de partenariat et d'accompagnement pour l'organisation d'un achat groupé d'électricité verte et de gaz signée entre Wikipower et la ville de Chevigny-Saint-Sauveur, qui arrivera à échéance le 30 juin 2024 sans tacite reconduction,

Vu le projet de convention proposé par Wikipower pour la reconduction en 2024 du partenariat et de l'accompagnement de la ville de Chevigny-Saint-Sauveur,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 20 février 2024,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la démarche volontariste de la commune en matière d'économie d'énergie, la ville de Chevigny-Saint-Sauveur avait souhaité en fin d'année 2020 permettre aux Chevignois de faire des économies dans leurs achats d'électricité verte et de gaz.

Wikipower, initiative privée et indépendante, a pour missions de rendre l'énergie moins chère aux citoyens et de sensibiliser les consommateurs à la thématique énergétique.

Pour ce faire, Wikipower avait proposé un service d'organisation d'achats groupés dans le domaine de l'énergie, organisés pour le compte de partenaires publics et privés. Dotée de solides références, plus de 180 000 ménages ont profité de leurs services, leurs permettant de réaliser des économies annuelles moyennes de plus de 180 euros sur leurs factures de gaz et d'électricité. La totalité des achats groupés en France ont porté sur de l'électricité à 100% d'origine renouvelable.

En 2024, Wikipower propose à la ville de Chevigny-Saint-Sauveur de reconduire ce partenariat en étendant le dispositif à l'achat de pellets, de panneaux photovoltaïques et de vélos à assistance électrique (VAE).

La convention d'accompagnement proposée prévoit alors que Wikipower réalisera, pour le compte de la ville de Chevigny-Saint-Sauveur, l'organisation d'achats groupés d'énergie à destination des ménages de la commune portant sur l'électricité verte, le gaz, les pellets, les panneaux photovoltaïques et les vélos à assistance électrique (VAE).

La convention prendra effet à compter de sa signature par la dernière Partie pour une durée d'un an. Elle est renouvelable trois fois pour une durée d'un an, par tacite reconduction.

La convention est conclue à titre gratuit. Wikipower se rémunèrera directement auprès des fournisseurs d'énergie. La convention demeurera en vigueur après la souscription des participants à l'offre négociée. Les participants de l'achat groupé pourront soumettre toute question relative à leur nouveau contrat d'énergie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 1 voix contre (M. PAJOT Frédéric) et 4 abstentions (Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves) :

-ACCEPTE le principe d'une reconduction en 2024 du partenariat avec Wikipower pour organisation d'achats groupés d'énergie à destination des Chevignois portant sur l'électricité verte, le gaz, les pellets, les panneaux photovoltaïques et les vélos à assistance électrique (VAE) ;

-APPROUVE les termes de la convention d'accompagnement ci-annexée et **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout avenant n'ayant pas une incidence financière et toute pièce utile à la bonne exécution de la présente délibération ;

-DONNE à M. le Maire ou son représentant tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 5 mars 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Guillaume RUET



Romain VENTO